REGLEMENT INTERIEUR
EXPRESS

Article 1 :
Le club de RENNES Paul Bert Echecs organise des tournois dénommés EXPRESS.
Tournois non homologués FFE, ouverts à tous sans condition de Elo.
Des tournois seront organisés au cours de la saison 2017-2018.
Les différents tournois seront annoncés 3 semaines au plus tard avant la date retenue.

Article 2 :
Les règles du Jeu sont celles actuellement en vigueur à la FIDE à l'exception de la règle sur le 1er coup illégal, la partie est perdue au 2ème coup illégal joué.
Les appariements se font au Système Suisse intégral, avec les derniers Elo parus (Fide, National).

Article 3 :
Cadences : 0h10mn + 3s/cp cadence Bronstein pour les rondes 1 & 2
0h15mn + 3s/cp cadence Bronstein pour les rondes 3 & 4
0h20mn + 3s/cp cadence Bronstein pour les rondes 5,6 & 7
Nombre de rondes : 7

Article 4 :
Inscriptions et Vérification des licences : le jour des tournois de 13h40 à 13h55.
Pour les inscriptions après 13h55, les joueurs seront appariés à partir de la 2ème ronde.
Horaire prévisible des rondes :
Ronde 1 : 14h00
Ronde 2 : 14h30
Ronde 3 : 15h00
Ronde 4 : 15h40
Ronde 5 : 16h20
Ronde 6 : 17h10
Ronde 7 : 18h00
Remise de prix les jours du tournoi vers 18h50.
Affichage des résultats et des classements les jours mêmes des tournois sur le site internet du club : http://www.rennespaulbert-echecs.fr/

Article 5 :
Droits d'inscriptions : 2 Euros pour les membres du club de Rennes Paul Bert, 3 Euros pour les joueurs extérieurs au club.

Article 6 :
Prix :
Au 1er : 1 coupe + 1/3 des inscriptions
Au 2ème : 1/3 des inscriptions restantes (déduction du 1er prix)
Au 3ème : 1/3 des inscriptions restantes (déduction des 1er & 2ème prix)
Au 4ème : 1/3 des inscriptions restantes (déduction des prix précédents)
Au 5ème : 1/3 des inscriptions restantes (déduction des prix précédents)
Jusqu'aux joueurs qui pourront recevoir 1 Euro.

Prix réservé aux jeunes
Au meilleur jeune de -16 ans : 1 coupe

D'autres récompenses peuvent être faites, en fonction du nombre de joueur.

Article 7 :
Départage des ex-aequo : Cumulatif – Buchholz.

Article 9 :
Arbitre Principal : Christian BLEUZEN - AF2
Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 10 :
Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal,
Christian BLEUZEN – AF2

L'Organisateur
Jonathan DEMANGHON

Fait à Rennes, le 1er septembre 2017
(s) BLEUZEN